

En 2008, l'ancien garage du ministère des Transports du Québec a été vendu dans l'intention d'en faire un développement résidentiel et commercial. Le site du projet, d'une superficie de 40 864 m<sup>2</sup>, est bordé au nord par le Centre de détention Tanguay, à l'ouest par un bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec, au sud par le boulevard Henri-Bourassa Ouest et à l'est par la voie d'accès au centre de détention.

Le projet comprend 932 unités d'habitation réparties en 8 bâtiments de 8 à 12 étages, dont un immeuble situé à l'extrémité ouest du projet qui doit accueillir 143 logements sociaux. Un des immeubles situés en bordure du boulevard Henri-Bourassa Ouest comprend un rez-de-chaussée commercial dans lequel est compris un centre de la petite enfance. L'accès à ce projet se fait au moyen d'une rue en forme de "U" inversé raccordée à deux feux existants du boulevard Henri-Bourassa Ouest. Cet accès délimite un parc d'une superficie de 4 100 m<sup>2</sup>.

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

## SÉANCES D'INFORMATION

**8 mai 2012, 19 h**

Présentation du projet  
Questions des participants

*Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : [ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)*

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

POUR PRÉSENTATION ORALE OU DÉPÔT DE MÉMOIRE

**24 mai 2012**

[ocpm.qc.ca/inscription](http://ocpm.qc.ca/inscription)

## SÉANCES D'AUDITION DES OPINIONS

**29 mai 2012, 19 h**

## PUBLICATION DU RAPPORT

Demander à recevoir le rapport :  
[rapport@ocpm.qc.ca](mailto:rapport@ocpm.qc.ca)

## PROJET IMMOBILIER ANCIEN GARAGE DU MTQ



**CONSULTATION PUBLIQUE À PARTIR DU  
8 mai 2012**

**Lieu : ÉGLISE SAINT-ANDRÉ-APÔTRE  
(sous-sol)**

10505, rue de l'Esplanade

*\* Personnes à mobilité réduite  
nous contacter pour entrée alternative.*



 [ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)

## L'OBJET DE LA CONSULTATION

En vertu des dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, la consultation publique porte sur un projet de règlement autorisant la construction, la démolition et l'occupation de plusieurs immeubles résidentiels multifamiliaux sur le lot 3 353 616 du cadastre du Québec. Le projet déroge au règlement d'urbanisme no. 01-274 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en matière de hauteur et d'usages et au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en matière de hauteur maximale en étages.

## PLAN DU SITE



Source : **PROVENCHER ROY+** Urbanisme

## MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

## POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)

Aussi en papier aux bureaux de l'Office et du greffe.

## QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

**Gilles Vézina**

Attaché de recherche et de documentation  
(514) 872-8510

[documentation@ocpm.qc.ca](mailto:documentation@ocpm.qc.ca)